

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision n° : AGR -2014-033		Date : 19 /11 / 2014
Direction : des affaires juridiques et du greffe		FPD remplaçant FPD # :
Service	et datée du :	
Objet : Transaction à intervenir suite à un sinistre survenu le ou vers le 6 janvier 2014 et affectation de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance		

ÉTAT DE LA SITUATION (situation / problème) :

Le ou vers le 6 janvier 2014, une importante infiltration d'eau s'est produite au sous-sol d'une résidence située sur le territoire de la Ville dans le secteur Saint-Nicolas, ce qui a causé des dommages importants.

Après analyse du dossier, nous sommes d'avis que la responsabilité de la Ville est engagée dans ce dossier.

Afin de mettre fin à la poursuite judiciaire intentée contre la Ville dans ce dossier, nous recommandons qu'une transaction soit conclue avec la compagnie d'assurance des citoyens sinistrés, pour un montant de 80 000 \$, en capital, intérêts et frais.

De plus, en janvier 2003, la Ville de Lévis procédait à la constitution d'une réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance notamment pour le traitement des réclamations en matière de responsabilité civile générale inférieure à 1 000 000 \$, par l'adoption du règlement RV-2002-00-59 concernant la création d'une réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance.

À ce jour, nous vous informons que les sommes actuellement disponibles à notre budget de fonctionnement (soit au poste budgétaire 02-145-00-996) sont insuffisantes pour conclure cette transaction.

Pour ces motifs et tel qu'il est prévu à ce Règlement, il y a lieu d'affecter un montant de 80 000 \$ au poste budgétaire 02-145-00-996 afin d'être en mesure de rencontrer nos engagements financiers.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages / inconvénients / impacts) :

N/A

FINANCEMENT (coûts / poste budgétaire / impacts budgétaires 2014-2015-2016):

Coûts	Impacts	2014	2015	2016
80 000 \$	02-145-00-996	80 000 \$		

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires : oui non

Commentaires :

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____
- Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

80 000\$ Affectation provenant de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance

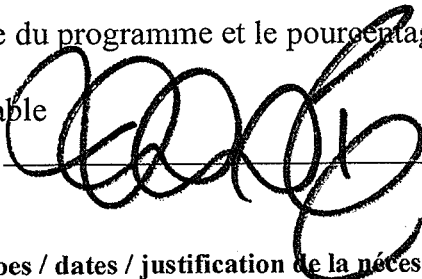
Commentaires : La réserve financière d'autoassurance a présentement les disponibilités pour le montant de l'affectation.

Numéro du projet PTI : N/A Montants 2014 2015 2016

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : oui non
Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable
d'activité budgétaire:



Date : **19 / 11 / 2014**

ÉCHÉANCIER (étapes / dates / justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date) :
Nous désirons régler ce dossier le plus rapidement possible afin d'éviter des frais judiciaires supplémentaires.

PERSONNES CONSULTÉES

<u>Nom de la personne</u>	<u>Date (J/M/A)</u>	<u>Champ de compétence</u>
Louise Corriveau, Conseillère en finances, DFSA	19/11/2014	Validation-volet financement

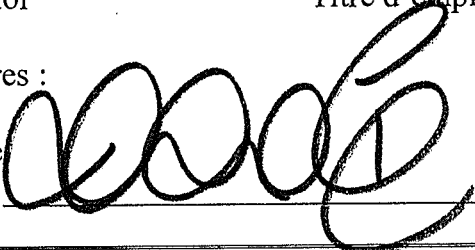
RECOMMANDATION (énoncé) :

Sous réserve de la décision du conseil de la Ville quant au financement, il est recommandé au comité exécutif de conclure avec La Capitale assurances générales une transaction suite à un sinistre survenu le ou vers le 6 janvier 2014 et d'autoriser la directrice adjointe des affaires juridiques et assistante-greffière et le procureur mandaté à signer tous les documents requis à cet effet, le tout selon les paramètres indiqués à la fiche de prise de décision AGR-2014-033.

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 80 000 \$ provenant de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance pour conclure la transaction à intervenir avec La Capitale assurances générales suite à un sinistre survenu le ou vers le 6 janvier 2014 requis au poste budgétaire : 02-145-00-996 de 80 000 \$.

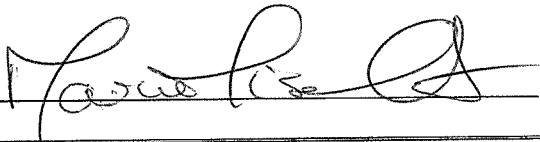
UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES.

Liste des pièces jointes :

Préparé par : <u>Guylaine Harvey</u>		Titre d'emploi : <u>Adjointe administrative</u>	
Recommandé par :			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la direction:			Date : <u>19 / 11 / 2014</u>

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :

Signature de la direction générale:



Date : 20/11/14